

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

CONSEIL GENERAL DES ARDENNES
FRANCAISE

REPUBLIQUE

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE N° 544

portant délégation de signature

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DES ARDENNES**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire du 13 décembre 2010 ;

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire du 12 avril 2012 ;

Vu l'élection du Président du Conseil Général en date du 31 mars 2011 ;

Vu l'arrêté n° 622 du 19 avril 2012 portant changement d'affectation de Madame Angélique LOZANO auprès de la Direction des Finances – Service des Aides Départementales, en qualité de Chef de Service à compter du 1^{er} mai 2012 ;

Vu l'arrêté n° 5 du 3 janvier 2011 portant changement d'affectation de Madame Véronique ROMANO auprès de la Direction des Finances – Service de la Programmation Budgétaire, en qualité de responsable à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu l'arrêté n° 1122 du 15 mai 2012 portant changement d'affectation de Monsieur Anthony FRITSCH auprès de la Direction des Finances – Service de la Gestion Financière, en qualité de Chef de Service à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu l'arrêté n° 624 du 19 avril 2012 portant changement d'affectation de Madame Fariha OUHROUCHE auprès de la Direction des Finances – service des Aides Départementales à compter du 1^{er} mai 2012 ;

Vu l'arrêté n° 952 du 20 mai 2011 portant délégation de signature à Madame Véronique ROMANO, Chef du Service de la Programmation Budgétaire, à compter du 1^{er} avril 2011 ;

Vu l'arrêté n° 621 du 18 avril 2012 portant changement d'affectation de Madame Stéphanie TOURTE auprès de la Direction des Finances – service des Aides Départementales à compter du 1^{er} mai 2012 ;

Vu l'arrêté n°1482 du 4 juillet 2012 portant délégation de signature à Madame LOZANO Angélique, chef du service des Aides Départementales, à compter du 1^{er} juillet 2012 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté n°1482 susvisé est modifié comme suit :

« **Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Angélique LOZANO, la présente délégation sera exercée, dans l'ordre de priorité suivant et dans la limite des

attributions et compétences du service des Aides Départementales, et selon les directives données par le Directeur des Finances, par :

1. Madame Fariha OUHROUCHE, chargée des Aides Départementales ;
2. Madame Stéphanie TOURTE, chargée des Aides Départementales ;
3. Madame Véronique ROMANO, Chef du service de la Programmation Budgétaire ;
4. Monsieur Anthony FRITSCH, Chef du service de la Gestion Financière. »

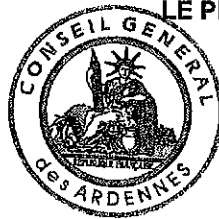
Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation :

- transmise à Monsieur le Préfet des Ardennes,
- Monsieur le Payeur Départemental,
- affichée à l'Hôtel du Département,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 15 avril 2013



LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Benoît HURÉ

Notifié le 6/5/2013

Angélique LOZANO

Anthony FRITSCH

Véronique ROMANO

Fariha OUHROUCHE

Stéphanie TOURTE